



**KPMG Audit**  
480, avenue du Prado  
13272 Marseille Cedex 8  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**Association Orthorisq**

**Rapport spécial du  
commissaire aux comptes sur  
les conventions réglementées**

Réunion de l'Assemblée générale relative à l'approbation des  
comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013  
Association Orthorisq  
56, rue Boissonnade -75014 Paris  
*Ce rapport contient 4 pages*  
Référence : GM-133-100



**KPMG Audit**  
480, avenue du Prado  
13272 Marseille Cedex 8  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Association Orthorisq**

Siège social : 56, rue Boissonnade -75014 Paris

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Réunion de l'Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013

A l'Assemblée générale de l'Association Orthorisq,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

##### **Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

##### ***Convention d'expertise***

- Personnes intéressées :

Les membres du Conseil d'administration de l'Association Orthorisq indiqués ci-après.

- Nature et objet :

Certains membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération sous forme de salaires ou d'honoraires dans le cadre des expertises réalisées pour le compte de l'Association

- Modalités :

Les montants comptabilisés en charges d'exploitation au 30 juin 2013 sont les suivants :

- Professeur Gérard Bollini : 26 502 € (honoraires experts HT) ;
- Docteur Emmanuel de Thomasson : 32 020 € (salaire brut majoré des charges sociales) ;
- Docteur François Loubignac : 15 442 € (honoraires experts HT) ;
- Docteur France Welby : 24 047 € (honoraires experts HT).

#### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

Conformément aux dispositions statutaires de votre Association, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### ***Refacturation de frais administratifs par la SOFCOT***

- Nature et objet :

La SOFCOT refacture les frais d'affranchissement.

- Modalités :

Les frais d'affranchissement sont refacturés au réel.

Les refacturations du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 se sont élevées à un total de 2 843 €.

Par ailleurs, nous vous informons que les rémunérations (honoraires ou salaires chargés) attribuées au Directeur ainsi qu'au Directeur Adjoint de l'Association, au titre de leurs fonctions de direction et de gestion de l'Association ainsi que pour les expertises réalisées, se sont élevées respectivement à 74 178 euros et 34 388 euros. Elles se détaillaient comme suit :

En €	Directeur (M. Bonfait)	Directeur Adjoint (M. Tracol)
Expertises	23 000	17 800
Activités de gestion	51 178	16 588
<b>Total</b>	<b>74 178</b>	<b>34 388</b>

Marseille, le 14 octobre 2013

KPMG Audit  
 Département de KPMG S.A.



Georges Maregiano  
 Associé